

**REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

D-2025 - 17

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,

Vu l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 1-1 délégations de pouvoirs consenties au Maire au titre du 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 11 juillet 2023,

Considérant que Planète Sciences est une association loi de 1901 qui, depuis 1962 propose aux jeunes des activités scientifiques et techniques expérimentales, dans le cadre des loisirs et du temps scolaire, avec le soutien de grands organismes scientifiques et industriels tels que le CNRS, le CEA, ainsi que différents ministères

Considérant que La médiathèque travaille avec l'association Planète science en s'appuyant sur son savoir-faire et son expertise, en accueillant ses animateurs lors de rendez-vous ciblés selon les thématiques abordées au cours de l'année. Considérant que pour l'année 2025, la médiathèque sera amenée à travailler à plusieurs reprises avec l'association dans le cadre de projet à visée scientifique.

Considérant que le projet conduit par l'association susvisée est d'intérêt éducatif et culturel,

DECIDONS

Article 1 : Est autorisée l'adhésion de la commune de Leforest à l'association planète sciences, représentée par Pierre Pick, en sa qualité de Président, située 27 rue Pierre Bériot – 59220 Denain pour un montant de 50 € TTC.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.



Leforest le 25 février 2025

Le Maire,

Christian Musial

